



D.2018.12.12.4.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

4 – PLANIFICATION ET ECO MOBILITÉS**4.4 – PROGRAMMES PARTENARIAUX : AVENANT N° 20 BIS A LA CONVENTION CADRE TISSEO COLLECTIVITES / AUAT DU 23 MARS 1998 POUR L'ANNEE 2018 – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Tisséo Collectivités a choisi d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Urbaine (aua/T), association au sein de laquelle est mise en œuvre la concertation entre différentes personnes morales, notamment à travers des travaux liés à l'urbanisme, à la planification, à l'aménagement et à la gestion du territoire.

Tisséo Collectivités souhaitant poursuivre son partenariat avec l'aua/T pour mener à bien les réflexions et démarches d'intérêt commun, a approuvé par délibération n° 98.03.02.7.1 une convention-cadre dont les dispositions règlent les modalités de collaboration des deux organismes. Le montant de la subvention annuelle que verse Tisséo Collectivités à l'aua/T est déterminé chaque année et fait l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Pour l'année 2018, le programme de travail partenarial a été adopté par le Conseil d'Administration de l'aua/T du 23 mars 2018 et acté par délibération du 28 mars 2018 par le Comité Syndical de Tisséo Collectivités, pour une contribution incluant :

- Une contribution à la mise en œuvre du Projet Mobilités 2020.2025.2030.
- Une contribution au projet TAE.
- Un accompagnement dans l'élaboration des pactes urbains.
- Une contribution aux travaux de seconde révision du SCoT.
- Une contribution sur l'organisation du réseau.
- Une assistance à la politique d'écomobilité.
- Une contribution au volet connaissance des pratiques de mobilités.

Au-delà de ce programme, des missions spécifiques ont été menées au titre des travaux partenariaux du Système de Gestion Globale des Déplacements, pour le compte de Tisséo Collectivités, pour un montant de 14 571 euros dont :

- 6 476 € au titre de l'observatoire partenarial des déplacements.
- 8 095 € au titre de l'actualisation du modèle de modélisation multimodale.

Tisséo Collectivités versera le montant des travaux à l'aua/T afin de solder dans sa globalité le programme partenarial 2018 et précise que ce montant considéré est déjà inscrit au budget 2018.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 20 bis à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T du 23 mars 1998, pour l'année 2018, et d'en autoriser la signature.

*

* *

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n° 20 bis à la convention-cadre entre Tisséo Collectivités et l'aua/T pour un montant de 14 571 euros.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181213-20181212-4-4D- DE Date de télétransmission : 13/12/2018 Date de réception préfecture : 13/12/2018
--

ARTICLE 3 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 65738 du budget 2018 de Tisséo Collectivités.

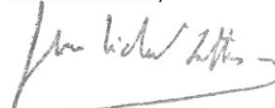
ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Madame la Présidente de l'aua/T,
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES